

La CGT quitte la séance du CNESER pour dénoncer les violences policières sur les campus

(déclaration liminaire de la CGT au CNESER)

Alors que nos organisations, les personnels et les jeunes sont mobilisés depuis des mois contre la loi ORE, le MESRI refuse obstinément de les entendre. Pire, après avoir joué le pourrissement, il répond par la répression. La liste des interventions policières est longue, inquiétante :

Marseille le 14 mai - Arcueil le 11 mai – Le Mirail le 9 mai – Rennes 2 les 2 et le 14 mai - Nancy le 25 avril et le 3 mai – Lyon 2 le 13 avril et le 7 mai - Nanterre le 10 avril - Lille le 9 avril - Tolbiac le 7 avril - Nantes les 4 avril et 11 mai - Montpellier le 23 mars - Grenoble le 22 mars, le 23 avril et le 7 mai - Strasbourg le 22 mars et le 4 avril - Dijon le 16 mars - Bordeaux le 7 mars

Nous dénonçons ici ces multiples interventions de la police sur les campus universitaires du pays, police qui n'a rien à faire sur nos sites, qui contrevient au respect des franchises universitaires, et dont le seul objectif est de briser la grève et la résistance. Nous dénonçons ici aussi les mesures de filtrage, de contrôles d'identité, organisés par des sociétés de vigiles ou par l'administration elle-même sur de nombreux campus, ainsi que l'acharnement de nombreuses équipes présidentielles contre les étudiant.e.s. La situation de blocage de nos universités est le fruit de la loi ORE, qui instaure la sélection à l'entrée en licence et que la jeunesse, comme les personnels, combat avec raison.

Le CNESER, tout comme le CSLMD, d'annulations en refontes de l'ordre du jour, subit le traitement méprisant que toutes les instances représentatives semblent connaître en ce moment. Nos responsables d'administration et président.e.s de séances semblent être évalué.e.s sur leur capacité à être autiste à tous les questionnements des élu.e.s et à l'analyse des mouvements actuels dans les universités. Aujourd'hui les établissements doivent proposer aux candidat.e.s dont l'admission est soumise à condition, deux catégories de dispositifs d'accompagnement (des « parcours personnalisés » rallongeant ou non la durée du cursus). Or à ce jour, les collègues sont censés inventer de tels parcours sans savoir de quels moyens ils vont disposer pour les mettre en place

Lourdes sont les responsabilités de ceux qui suscitent ou qui accompagnent ce passage en force institutionnalisé, sans bilan, sans réflexion et sans état d'âme, et qui à terme, par l'exclusion assumée de pans entiers de la société, seront à l'origine de violences dont, sans scrupule, ils se dédouaneront.

Alors que la loi ORE, Parcoursup et la réforme du bac et du lycée instaurent la sélection à l'entrée à l'université, cassent les diplômes nationaux, creusent les inégalités sociales et territoriales, le gouvernement répond à notre mobilisation et à la liberté de manifester par une violence débridée, il répond à la liberté d'étudier par un dispositif inepte et bureaucratique de tri social et il répond à l'afflux de bachelier.e.s par une stagnation des moyens.

Nous exigeons :

- l'arrêt des interventions policières contre les étudiant.e.s et les personnels en lutte contre la loi ORE,
- le retrait des dépôts de plainte, l'arrêt des poursuites judiciaires et des procédures disciplinaires que les universités ont engagés contre les jeunes mobilisés,
- la publication immédiate des résultats de l'enquête sur les faits graves qui ont eu lieu à Montpellier impliquant des personnels de l'université.

La FERC CGT et les organisations en lutte rappellent leurs revendications communes :

- la nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier.e.s sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- L'abandon de la réforme « Blanquer » du lycée qui instaure un lycée du tri social, crée, en lien avec la loi ORE, des parcours d'initiés et supprime des postes.
- L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.
- L'abrogation de la loi ORE, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun.e au supérieur.
- L'ouverture de réelles négociations sur l'arrêté Licence, le maintien de la licence comme grade universitaire, diplôme national et qualifiant.